

PREFET DE LA SARTHE
PRÉFECTURE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES
Bureau de l'utilité publique
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**Demande d'autorisation préfectorale présentée par la SAS YOPLAIT France
pour la modification et l'extension des activités,
ainsi que l'augmentation de la capacité de production
concernant son usine de fabrication de spécialités laitières se situant
23 rue des Grandes Courbes au MANS.**

Avis de l'autorité environnementale

Décret n°2011-2019 du 29 décembre 2011
(Art L 122-1, Art L122-4 à L122-12
et Art R.122-7 du code de l'environnement)

Le préfet de la région Pays de la Loire
(Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Service connaissance des territoires et évaluation)
a accusé réception à la date du 26 février 2013
du dossier de demande d'autorisation préfectorale présenté
par la SAS YOPLAIT France
pour la modification et l'extension des activités,
ainsi que l'augmentation de la capacité de production
concernant son usine de fabrication de spécialités laitières
se situant 23 rue des Grandes Courbes au MANS

Sans réponse à l'issue du délai de deux mois, l'évaluation environnementale
de l'étude d'impact de ce dossier fait donc l'objet d'un

AVIS tacite, réputé sans observation.

*Cet avis ne préjuge pas de la décision finale qui interviendra au terme de l'instruction, après
recueil et analyse de l'ensemble des avis prévus par les textes.*

